

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal, dûment convoqué le 26 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE. - Marie-Jeanne LIATOUT - Patricia ALLOUCHE - Michèle PAEMELAERE - Patrice LAPIERRE - Martial FAILLET - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET

Excusés : Murielle BARBECOT (pouvoir à T. DUSSAUGE) - Jean-Marie MANGEOT - (pouvoir à MJ. LIATOUT).

Absents : Norberto DIAS - Elizabeth MAQUET - Laurent DUTKIEWICZ

Secrétaire de séance : Thierry DUSSAUGE

Le compte rendu du 20 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVES

PRINCIPAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
			<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>	DEPENSES	RECETTES
Fournitures scolaires	6067		- 302				
Voies et réseaux	61523		2 400				
Autres prestations	70688			132			
Taxes foncières	73111			- 561			
autres	74718			127			
Produits exceptionnels	7788			2 400			
TOTAL			2 098	2 098			

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE

Monsieur le maire rend compte de la rencontre avec l'indivision JOMARD. Les propriétaires ont refusé l'offre à 4,50 €/m² et maintiennent leur accord à 7 € /m² net d'indemnités d'éviction et droits de mutation.

Les renseignements seront pris auprès des services de la Préfecture pour la caractère d'urgence d'extension du cimetière.

Après en avoir délibéré, par 1 ABSTENTION, 4 CONTRE et 7 POUR, l'assemblée décide de lancer la procédure d'utilité publique.

AVENANT N° 3 ENTREPRISE BRUNET

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'en raison de difficultés et d'adaptations aux ouvrages découverts, de réfection de chaussées détériorées par les engins de chantier, il y a lieu de prendre en compte la modification des travaux du marché.

De ce fait, et concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver l'avenant n°3.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°3 :

Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
BRUNET TP	214 173.20	29 710.06	243 883.26	13,9 %
T.V.A. 20%	42 834.64	5 942.01	48 776.65	
TOTAUX T.T.C.	257 007.84	35 652.07	292 659.91	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n° 3 au marché de réhabilitation des canalisations d'eaux usées et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU LOTISSEMENT LE PETIT CARREAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de réfection de la chaussée en bicouche du lotissement LE PETIT CARREAU après les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement. Suite à plusieurs réunions, les colotis ont accepté de participer financièrement à ces travaux afin de réaliser la voirie en enrobé. La plus-value de ces travaux s'élève à 2 400 €. La présente convention a pour objet de finaliser la participation financière des 8 colotis, soit 300 € par lot.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de la convention.

APPROBATION DU PROTOCOLE PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 2 février 2015 mettant en place le dispositif « participation citoyenne » (ex voisins vigilants).

Il convient désormais d'approuver le protocole entre l'État et la commune de SAINT MARCEL.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes du protocole.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le règlement relatif à la location de la salle des fêtes. Les modifications concernent la mise à disposition du matériel de nettoyage et en conséquence la modification du montant de la caution qui passe de 40 à 100 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité les termes du règlement relatif à la location de la salle des fêtes.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le maire demande le report de ce point à la prochaine séance de conseil car un diaporama doit être réalisé afin de présenter ce schéma aux élus. Les liens pour prendre connaissance de ce projet ont été communiqués à l'assemblée.

Il rappelle que la fusion des communautés de communes CENTRE DOMBES, CHALARONNE CENTRE et du canton de CHALAMONT est engagée.

QUESTIONS DIVERSES

- le bureau de vote des élections régionales des 6 et 13 décembre prochain est mis en place, il manque encore quelques personnes pour assurer la tenue.
- suite aux conférences territoriales, 2 dossiers étaient présentés par la commune : l'aménagement cœur de village et la halte ferroviaire. La commune doit représenter le dossier cœur de village pour défendre le fait qu'il s'agit essentiellement d'un aménagement de place et de jardin publics afin de bénéficier des subventions adéquates.

La séance est levée à 22h 00.